



Révision du plan d'élimination des déchets ménagers des Landes

Réunion de travail sur la prévention des déchets avec les collectivités

16 Décembre 2010

TRIVALOR

Département Déchets & Ecologie Industrielle



Sommaire

- 1. Présentation de l'articulation du plan départemental de prévention et des programmes locaux de prévention**
- 2. Motivation des collectivités gestionnaires et définition de leurs besoins pour se lancer dans un programme**
- 3. Réflexion sur l'articulation envisageable entre le rôle du Conseil général et celui des collectivités de collecte et/ou traitement**
- 4. Attentes des Collectivités gestionnaires vis-à-vis du Conseil général**

Introduction : Rappel du contexte national

- **2009 : Loi grenelle 1**

- Objectif national : Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années.

- **2010 : Loi grenelle 2**

- Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
- Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités.

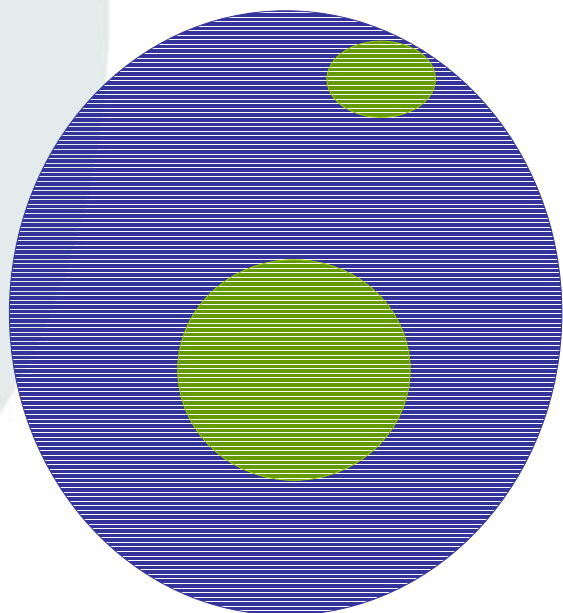
- **Projet de décret relatif aux plans de prévention et de gestion des déchets et portant diverses mesures d'adaptation au droit de l'union européenne dans le domaine des déchets :**

- Le plan comporte un plan de prévention des déchets non dangereux (...), qui comprend notamment :
 - des objectifs et les indicateurs relatifs aux mesures de prévention des déchets ainsi que la méthode d'évaluation associée
 - les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs, y compris les opérations de communications et d'information

1. Présentation de l'articulation du plan départemental de prévention et des programme locaux de prévention

1.1 - Articulation plan/programmes

- Mise en place d'un système d'aides aux EPCI par l'ADEME
 - Des aides globales (=plan) et locales (=programme)



PLAN

- × Programmation/objectifs
- × **Porté par le** Conseil général
- × **Objectifs : A minima** 80% de la population **couverts par un programme**

PROGRAMME

- × Opérationnel/actions
- × **Porté par les** EPCI à compétence déchets **> 20 000 hab.**
- × **Objectifs : A minima** - 7% d'ordures ménagères et assimilées en 5 ans

↪ Engagement de principe **d'aide financière sur 5 ans**, formalisé dans un accord-cadre de partenariat pluriannuel

↪ **Contrats annuels de performance** définissant les objectifs annuels d'activité et d'impacts et les engagements financiers

1.2 - Les objectifs du Plan départemental et des programmes locaux de prévention

● Des objectifs différents

Plan départemental de prévention	Programme local de prévention
<p>Organiser la politique départementale de la prévention et animer les mises en œuvre territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Définir les objectifs généraux et enjeux de la prévention au niveau départemental ● Animer le réseau des collectivités pouvant porter des programmes locaux ● Être exemplaire en interne ● Suivre et évaluer les actions développées 	<p>Mettre en œuvre des actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser à la prévention ● Être exemplaire ● Participer à des opérations nationales emblématiques (compostage, Non à la Pub, sacs de caisses) ● Promouvoir d'autres actions d'évitement ● Mettre en place des actions de prévention qualitative ● Accompagner les entreprises dans leurs démarches de réduction des déchets

1.3 - Contenu d'un Plan départemental de prévention des déchets selon le dispositif ADEME

- Etat initial
- Identification des gisements d'évitement et de détournement
- Objectifs généraux de prévention
- Identification des maîtres d'ouvrage pressentis pour le portage de programmes
- Modalités de soutien de ces programmes (animation, soutien technique, financement)
- Modalités pour donner une visibilité et une identité à la politique départementale de prévention
- Exemplarité de la collectivité porteuse du plan
- Indicateurs d'activités et d'impacts de la mise en œuvre du plan

1.4 - Programme local de prévention des déchets

Un programme contient :

- Diagnostic du territoire
- Identification des gisements d'évitement
- Objectifs à atteindre pour chacun de ces gisements
- Plan d'action avec calendrier de mise en œuvre
- Moyens humains (1 ETP ou une équipe d'animation, 1 élu référent,...)
- Budget
- Dispositif de suivi et d'amélioration continue du programme

5 thématiques obligatoires :

5 actions au minimum dont au moins 1 action relevant de chacune des 5 thématiques principales :

- 1) sensibilisation
- 2) action éco-exemplaire
- 3) action emblématique nationale
- 4) autre action d'évitement de la production de déchets
- 5) action de prévention quantitative des déchets des entreprises ou de prévention qualitative

1.5 – Rappel des objectifs de prévention du plan discutés en atelier du 29/11/2010

Précision relative aux chiffres discutés en atelier en fonction des simulations réalisées par collectivités de collecte : les chiffres sont légèrement modifiés du fait de la prise en compte d'une évolution différente de la population entre la zone ouest littorale et l'intérieur du département.

Les projections sont réalisées à horizon 2017 et 2023, conformément au projet de décret sur la planification (horizons 6 ans et 12 ans)

Situation 2009	Objectifs Plan 2017	Objectifs Plan 2023
Ordures ménagères 369 kg/hab/an	345 kg/hab/an (- 7% par collectivité de collecte)	334 kg/hab/an (- 10% par collectivité de collecte)
Encombrants 58 600 T/an (140 kg/hab/an)	65 000 T/an (-3% en kg/hab/an)	64 000 T/an (-7% en kg/hab/an)

Situation 2009	Objectifs Plan 2017	Objectifs Plan 2023
Déchets verts 270 kg/hab/an*1	207 kg/hab/an	207 kg/hab/an
Inertes 155 kg/hab/an*2	120 kg/hab/an	120 kg/hab/an
Déchets dangereux (hors amiante ciment) et huiles minérales 1,2 kg/hab/an	2 kg/hab/an	3 kg/hab/an

*1 *Ratio lié à la tempête Klaus*

*2 *Hypothèse : +30% lié à la tempête Klaus, soit un ratio de 120 kg/hab/an sur une année de référence*

NB: Pour les quantités de déchets dangereux collectés sélectivement, on est sur un objectif de croissance du taux de collecte alors que pour les autres déchets collectés en déchèterie, on est sur un objectif de stabilisation de la production

1.6 – Evolution des tonnages collectés en tenant compte des objectifs de prévention discutés en atelier du 29/11/2010

- **Pour les ordures ménagères :**
 - -7% en kg/hab/an entre 2009 et 2017, et -10% entre 2009 et 2023

	2009	2017	2023
SIETOM de Chalosse	22 416	22 219	22 555
SICTOM du Marsan	25 292	25 070	25 449
CC du pays de Roquefort	2 228	2 209	2 242
SITCOM Côte Sud des Landes	55 857	59 916	60 823
CA du Grand Dax	20 807	22 319	22 657
SIVOM des cantons du pays de Born	21 294	22 842	23 187
SED de la Haute Lande	5 179	5 134	5 211
CC du canton de Pissos	1 394	1 381	1 402
TOTAL	154 466	161 090	163 526

- **Pour les autres déchets collectés en déchèterie :**
 - Encombrants : stabilisation du tonnage départemental
 - Déchets verts : stabilisation de la moyenne départementale à 207 kg/hab/an
 - Inertes : stabilisation de la moyenne départementale à 120 kg/hab/an
 - Déchets dangereux des ménages (hors amiante et pneus) : augmentation de la collecte des déchets dangereux de 1,2 kg/hab/an en 2009 à 2 kg/hab/an en 2017 puis 3 kg/hab/an en 2023

	2009	2017	2023
SIETOM de Chalosse	18 309	17 511	18 130
SICTOM du Marsan	22 201	20 568	21 378
CC du pays de Roquefort	879	1 161	1 201
SITCOM Côte Sud des Landes	130 715	117 638	122 269
CA du Grand Dax	17 914	18 924	19 552
SIVOM des cantons du pays de Born	40 662	36 537	37 986
SED de la Haute Lande	6 072	5 320	5 515
CC du canton de Pissos	102	443	491
TOTAL	236 853	218 101	226 522

2. Motivation des collectivités gestionnaires et définition de leurs besoins pour se lancer dans un programme

2.1 – Les enjeux de la prévention

- **Un intérêt financier :**
 - Pour la collectivité (Limiter l'impact de l'augmentation de la TGAP);
 - Pour l'utilisateur
- **Un intérêt sociétal :**
 - Création d'emplois locaux (ex : Réparation)
 - Développement de la solidarité (ex : Partenariat avec Landes Partage)
 - Valorisation du libre choix, de l'autonomie
- **Une démarche participative entre des acteurs d'horizons différents (élus, associations, acteurs économiques, administrations diverses...), créatrice de lien et de synergie**
- **Un intérêt environnemental**
 - Développement du civisme environnemental
- **Projet fédérateur et positif à l'échelle d'un territoire ≠ NIMBY**

2.2 – Tour de table

- **Tour de table sur la motivation des collectivités gestionnaires pour se lancer dans un programme :**
 - Quelles sont vos craintes ?
 - Quels sont vos demandes avant de vous lancer dans la réalisation d'un programme local ?
 - A quelle échéance envisagez-vous de vous lancer dans un programme ?

3. Réflexion sur l'articulation envisageable entre le rôle du Conseil général et celui des collectivités de collecte et/ou traitement

3.1 - Présentation du projet de plan d'actions du Conseil général

- **Construction du plan d'actions basé sur les postulats suivants :**
 - Continuer d'animer un plan de prévention **dynamique** et tourné vers **l'action territoriale**
 - **Poursuivre** des actions débutées lors du précédent Plan
 - Rechercher des actions visant à **dynamiser un réseau d'acteurs** devenant **les relais locaux** de la prévention
- **Les 2 axes principaux du plan de prévention des Landes :**
 - Axe 1 : L'animation du réseau d'acteurs, afin de répondre à l'objectif d'ici 5 ans de couverture de 80% de la population des Landes par un programme local de prévention
 - Axe 2 : L'Eco-exemplarité du Conseil général

- **Présentation de l'axe 1 « Animation du réseau d'acteurs » du projet de plan départemental de prévention**

- 4 objectifs principaux :

Accompagner les collectivités vers des programmes locaux de prévention

Animer des thématiques spécifiques sur le territoire auprès des acteurs

Communiquer auprès du réseau d'acteurs

Communiquer auprès du grand public

- **Objectif 1 : Accompagner les collectivités vers des programmes locaux de prévention :**

- **La poursuite d'actions déjà engagées :**
 - L'information sur la prévention : organisation de sessions d'information auprès des collectivités
- **De nouvelles actions à développer :**
 - Assistance technique
 - Veille départementale des indicateurs extérieurs, pouvant intervenir sur la production de déchets (démographie, économie, tourisme, météorologique,...)
 - Module de formation à la prévention (binôme élu- technicien)
 - Construction d'une boîte à outils thématique



• Objectif 2 : Animer des thématiques spécifiques sur le territoire auprès des acteurs :

• La poursuite d'actions déjà engagées :

- Poursuite des modules de formations (animations pour le réseau d'animateurs, achats éco-responsables, animations sur la prévention des déchets ...)
- Poursuite des actions départementales (jardiner autrement, piles, ménages référents)

• De nouvelles actions à développer :

- Ateliers thématiques
- Visites d'opérations pilotes
- Autres modules de formations (éco-communication, déchets dangereux pour les agents de déchèteries ...)
- Création de nouveaux outils (mallette pédagogique, guides ...)
- Soutien aux actions de prévention (études de faisabilité, soutiens techniques subventions, appel à projet,...), menées par des acteurs hors cadre d'un programme local de prévention (ex : recyclerie)



- **Objectif 3 : Communiquer auprès du réseau d'acteurs :**

- **La poursuite d'actions déjà engagées :**

- Site Web *www.preventiondechets40.net*
- Lettre d'information :
 - Actuellement envoyée par internet deux fois par an
 - Objectif : passer à une lettre trimestrielle sous forme de Newsletter (diffusion plus large)

- **De nouvelles actions à développer :**

- Création, dans le site Web, d'un espace réservé au réseau d'acteurs, permettant plus d'échanges avec mise à jour mensuelle et réponse aux questions posées



- **Objectif 4 : Communiquer auprès du grand public :**

- **La poursuite d'actions déjà engagées :**

- Site Web *www.preventiondechets40.net*
- Campagne de communication thématique (diffusion de guides, affichage,...) : guides compostage, mieux consommer, déchets dangereux
- Exposition itinérante

- **De nouvelles actions à développer :**

- Actions départementales (collecte de piles, plate-forme de démonstration (jardiner autrement))



3.2 – Discussion

- **Quelle sont vos remarques, attentes ou questions concernant la présentation de l'axe 1 « Animation du réseau d'acteurs » du projet de plan départemental de prévention ?**

4. Attentes des collectivités gestionnaires vis-à-vis du Conseil général

Définition des besoins par étape des programmes locaux

Rédaction du programme local de prévention (première année)

- Quelles sont vos craintes dans la réalisation de cette étape ?
 - Quels sont vos besoins ?
- Quel accompagnement attendez vous du Conseil général ?

Diagnostic
et objectifs

Elaboration

Structuration

Mise en
œuvre

Suivi

Les attentes du Conseil général : cohérence entre le plan et les programmes sur l'identification des gisements d'évitement et les objectifs généraux de la prévention

Définition des besoins par étape des programmes locaux

Mise en œuvre des actions

- **Quelle articulation envisagée entre le rôle du Conseil général et des collectivités ?**
 - Quelles actions peuvent être menées au niveau départemental ou localement ?
 - Quelle forme l'animation du Conseil général doit t'elle prendre ?
- **Quelle identité visuelle commune des actions de prévention sur le territoire ?**

Les attentes du Conseil général : optimisation des outils existants (exemple : reprise des guides de sensibilisation du Conseil général)

Diagnostic
et objectifs

Elaboration

Structuration

Mise en
œuvre

Suivi

Définition des besoins par étape des programmes locaux

Suivi des actions

Des indicateurs d'activités et
d'impacts

- **Quelles sont vos craintes dans la réalisation de cette étape ?**
 - **Quels sont vos besoins ?**
- **Quel accompagnement attendez vous du Conseil général ?**

Les attentes du Conseil général : cohérence des indicateurs et des méthodes de calcul pour permettre une synthèse départementale et un partage d'expériences

Diagnostic
et objectifs

Elaboration

Structuration

Mise en
œuvre

Suivi



Ensemble,
développons de nouvelles solutions



Transports & Déplacements
Déchets & Écologie Industrielle
Stratégies Territoriales
Énergies & Climat
Bâtiment Durable
Financement et Gestion
des services publics locaux

Merci de votre attention

Contact :

Véronique Fourage
v.fourage@inddigo.com

Tél. 05 61 43 66 70 – Fax 05 61 43 66 71

www.inddigo.com

Inddigo vous accompagne avec ses 200 collaborateurs, présents sur l'ensemble du territoire.

